

MOTION POPULAIRE

« Pour améliorer l'attractivité des commerces du centre de Colombier »

Les personnes soussignées demandent au Conseil général de mettre en zone bleue ou avec un horodateur 8 places de parc situées au sud de la maison de commune.

Premier signataire : Martin Guyot, ch. des Bolets 3 A, 2013 Colombier

MOTIVATION

Les commerces du centre du village de Milvignes tendent à disparaître. Epicerie, boucherie, laiterie et droguerie n'existent plus. Pour lutter contre la disparition des commerces du centre du village, les signataires demandent que 8 places de parc situées au sud de la maison de commune de Colombier soient mises en zone bleue. Ainsi, les clients des différents commerces pourront parquer plus facilement et plus longtemps pour faire leurs courses, aller au restaurant ou se rendre chez le coiffeur, par exemple.

Si nos autorités veulent garder les villages de notre commune vivants, il est important de prendre des mesures concrètes en faveur des commerces. En voilà une, certes insuffisante à elle seule pour inverser la tendance, mais simple à réaliser et sans coût.

Si l'on peut comprendre que l'administration ait besoin de quelques places de parc pour ses visiteurs, il est difficilement justifiable d'en conserver autant pour elle seule. D'ailleurs, l'Etat de Neuchâtel encourage ses employés à se rendre au travail en transport public ou en mobilité douce, en rendant payant ses parkings.

Information du Conseil communal:

Avec 90 signatures valables sur 95 récoltées, la motion est valable au sens de l'article 117j de la loi sur les droits politiques (du 17 octobre 1984).